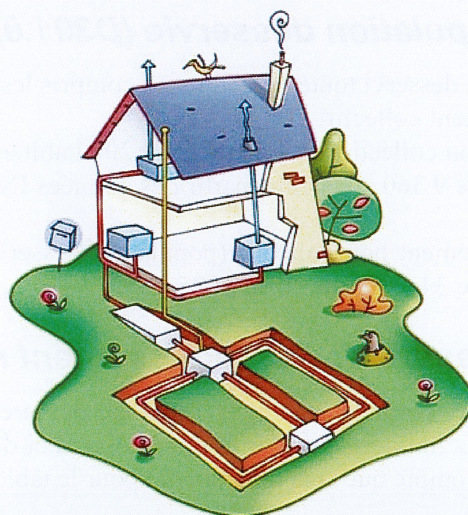
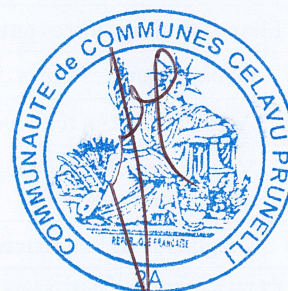




Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



Exercice 2025



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales, modifié par ordonnance n°2022-1611 du 22/12/22 et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr



1 Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Celavu-Prunelli
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI Communauté de Communes
- Compétences liée au service

- ☒ Contrôle des installations
 ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations
 ☐ Réhabilitation des installations
 ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Bastelica, Bastelicaccia, Bocognano, Carbuccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tavera, Tolla, Ucciani et Vero

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 3 200 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 9 360. *Calcul à partir des données INSEE population totale au 1er janvier 2021.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 34.19 % au 31/12/2025

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération*	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

*- zonages d'assainissement existant pour les communes de la Gravona réalisés sous MOA de la com-com Haute vallée de la Gravona ;

- zonages d'assainissement existant au niveau communal sur les communes du Prunelli

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100.



Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables sur l'année 2025 sont les suivants :

- Tarif du contrôle des installations existantes 141.00€
- Tarif du contrôle des installations existantes si le même système d'ANC est commun à plusieurs logements 71.00€
- Tarif du contrôle des installations neuves ou vente 198.00€

2.2. Budget 2025

DEPENSE

Section	Fonctionnement		52 041.12
Ch.	11	Charges à caractère général	1 302.42
Art.	60225	Fournitures administratives	
Art.	60226	Fournitures de petits équipements	
Art.	611	Sous-traitance générale (convention CAPA)	
Art.	6156	Maintenance logiciel	1 283.04
	61551	Matériel roulant	
Art.	618	Divers (formation)	
Art.	6256	Missions	
Art.	627	Services bancaires et assimilés (frais d'encaissement)	19.38
Ch.	12	Charges de personnel	50 738.70
		Remboursement personnel	50 738.70
Ch.	65	Charges de personnel	-
		Titres annulés sur exercices antérieurs	-
Ch.	67	Charges exceptionnelles	-
Art.	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-
Art.	678	Autres charges exceptionnelles (remb. Redevances)	-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026

Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**RECETTE**

Section	Fonctionnement		211 415.16
Ch.	2	Résultat d'exploitation reporté	190 089.84
Art.	2	Excédent d'exploitation reporté	190 089.84
Ch.	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	21 308.00
Art.	7062	Redevances d'assainissement non collectif	21 308.00
Ch.	74	Subventions d'exploitation	-
Art.	747	Subventions et participations des collectivités territoriale	-
Art.	748	Autres subventions d'exploitation (prime ass. AE)	-
Art.	7788	Autres produit exceptionnel (redevances accidentelles)	17.32

Résultat de l'exercice **159 374.04€**

Pour information, reste à recouvrer sur les exercices de 2017 à 2025: 79 371.31€



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la reprise du service en régie jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la reprise du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Depuis la reprise en régie au 01/07/2022 jusqu'en déc2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	266	322
Nombre d'installations contrôlées depuis la reprise en régie du service	567	662
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	242	277
Taux de conformité en %	89.59%	90.48%

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

